

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 29/09/2025 - 141872 - 2022 B 26429 - 917 894 768 - 4 ELEMENTS

Greffier du Tribunal
des associations commerciales
Associés

29 SEP 2024

Sous le N° 141872

4 ELEMENTS

Société par actions simplifiée

Siège social : 40 avenue Felix Faure - 75015 Paris
917 894 768 Paris

(la « Société »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
LE TRENTE JUIN,

I. Les soussignés :

- **Marie-Charlotte MARGUERITTE**, née le 16 octobre 1979 à Paris (4^{ème}), de nationalité française, demeurant 1 rue Benjamin Delessert – 93500 Pantin,
et
- **Frédéric DAVID**, né le 10 juillet 1976 à Brétigny sur Orge (91), de nationalité française, demeurant 26 avenue Ledru Rollin – 75012 Paris,

détenant ensemble l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (les « Associés »).

II. Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société ; et
- le rapport de gestion du Président ;

III. Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

IV. Ont pris les décisions suivantes, par acte sous seing privé:

I. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Les Associés, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « **Comptes Sociaux** »), approuvent les Comptes Sociaux dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits Comptes Sociaux se soldant par une perte de 19.435 euros.

Les Associés approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

Les Associés, statuant en application de l'article 223 quater 223 quinquies du CGI, constatent que la Société n'a supporté aucune dépense somptuaire non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, ni de frais généraux excessifs au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

4 ELEMENTS

Société par actions simplifiée
Siège social : 40 avenue Felix Faure - 75015 Paris
917 894 768 Paris

En conséquence, Les Associés donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Les Associés, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que les Comptes Sociaux se soldent par une perte de 19.435 euros, décident d'affecter la totalité du résultat dans le compte Report à Nouveau qui passera ainsi de 0 euros à une perte de (19.435).

En conséquence de cette affectation, les Associés prennent acte de ce que le montant des capitaux propres de la Société s'élève à (14.435) euros.

S'agissant du dernier exercice social de la Société, les Associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué.

3. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Les Associés confèrent tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

Les Associés,

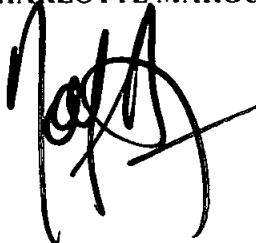
- reconnaissent que les présentes ont été (i) conclues sous la forme d'un écrit électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et (ii) signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de chaque signature avec les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil, mis en œuvre par DocuSign® et répondant aux exigences relatives à une signature électronique avancée au sens de l'article 26 du règlement n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE (ci-après la « Signature Electronique ») ;
- reconnaissent expressément que les présentes ont la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'elles pourront leur être valablement opposées ;
- s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments des présentes sur le fondement de leur nature électronique ;
- s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des données d'horodatage des présentes ;
- acceptent la production, à titre de preuve, de tous les éléments d'identification utilisés pour les besoins de la Signature Electronique, du certificat de signature électronique attaché aux présentes ainsi que des modalités techniques de réalisation de la Signature Electronique ;
- reconnaissent que les présentes constituent un original dans leur version électronique sous format Portable Document Format (PDF).

DocuSigned by:

MARGUERITTE Marie-Charlotte

08E6FA74F05610C

MADAME CHARLOTTE MARGUERITTE



DocuSigned by:

Frédéric David

F51C0A4685FA451

MONSIEUR FREDERIC DAVID





www.esa-cabex.fr

4 ELEMENTS

40 AVENUE FELIX FAURE
75015 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2022 au 31/12/2023

*Copie
certifiée
conforme
à l'original*

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

DocuSigned by:
MARGUERITTE Marie-Charlotte
32E6FA71F0504CE

Charlotte Margueritte
President



EFICIO

16 Ave Daumesnil – 75012 PARIS

4 ELEMENTS

40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
Actif immobilisé	1
Actif circulant	1
PASSIF	2
Capitaux Propres	2
Provisions pour risques et charges	2
Emprunts et dettes	2
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	5
ACTIF	5
Actif immobilisé	5
Actif circulant	5
PASSIF	6
Capitaux Propres	6
Provisions pour risques et charges	6
Emprunts et dettes	6
Compte de résultat détaillé	7



4 ELEMENTS

40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2022 ou 31/12/2023 (18 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	600 000		600 000		600 000
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 000	4 389	10 611		10 611
Autres immobilisations corporelles	35 000	7 900	27 100		27 100
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 418		9 418		9 418
TOTAL (I)	659 418	12 289	647 129		647 129
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	3 756		3 756		3 756
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	4 956		4 956		4 956
· Personnel					
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices					
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 873		10 873		10 873
· Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	128 918		128 918		128 918
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	522		522		522
TOTAL (II)	149 025		149 025		149 025
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	808 443	12 289	796 154		796 154



4 ELEMENTS

40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2022 au 31/12/2023 (18 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000		5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-19 435		- 19 435
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-14 435		- 14 435
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	534 074		534 074
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	126 652		126 652
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 475		126 475
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	14 753		14 753
. Organismes sociaux	8 419		8 419
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68		68
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	148		148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	810 589		810 589
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	796 154		796 154



4 ELEMENTS

40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2022 au 31/12/2023 (18 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	600 000		600 000		600 000
207000 FONDS COMMERCIAL	600 000		600 000		600 000
Installations tech., matériel & outillage indu	15 000	4 389	10 611		10 611
215400 MATERIEL	15 000		15 000		15 000
281540 AMORT. MATERIEL		4 389	-4 389		- 4 389
Autres immobilisations corporelles	35 000	7 900	27 100		27 100
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	20 000		20 000		20 000
218400 MOBILIER	15 000		15 000		15 000
281820 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT		3 511	-3 511		- 3 511
281840 AMORT. MOBILIER		4 389	-4 389		- 4 389
Autres immobilisations financières	9 418		9 418		9 418
275100 DEPOT DE GARANTIE	9 418		9 418		9 418
TOTAL (I)	659 418	12 289	647 129		647 129
Actif circulant					
Marchandises	3 756		3 756		3 756
370000 STOCKS MARCHANDISES FRAIS	3 462		3 462		3 462
371000 STOCK MARCHANDISES 20%	294		294		294
Fournisseurs débiteurs	4 956		4 956		4 956
401000 FOURNISSEURS	4 956		4 956		4 956
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 873		10 873		10 873
445660 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	8 188		8 188		8 188
445662 TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	68		68		68
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER	1 717		1 717		1 717
445860 TVA/ FACT NON PARVENUES	900		900		900
Disponibilités	128 918		128 918		128 918
511200 CHEQUES A ENCAISSER	386		386		386
511300 CB A ENCAISSER	12 965		12 965		12 965
511320 CB A ENCAISSER AMERICAN EXPRESS	2 801		2 801		2 801
512000 CREDIT AGRICOLE	108 589		108 589		108 589
531000 CAISSE	4 177		4 177		4 177
Charges constatées d'avance	522		522		522
486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	522		522		522
TOTAL (II)	149 025		149 025		149 025
TOTAL ACTIF (0 à V)	808 443	12 289	796 154		796 154

4 ELEMENTS

40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2022 au 31/12/2023 (18 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000		5 000
101300 CAPITAL SOCIAL	5 000		5 000
Résultat de l'exercice	-19 435		- 19 435
TOTAL (I)	-14 435		- 14 435
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	534 074		534 074
164000 EMPRUNT - 600K CREDIT AGRICOLE	534 074		534 074
Associés	126 652		126 652
455100 C/C MR FREDERIC DAVID	26 652		26 652
455200 C/C MAGUERRITTE MARIE-CHARLOTTE	100 000		100 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 475		126 475
401000 FOURNISSEURS	121 075		121 075
408100 FRS FNP	5 400		5 400
. Personnel	14 753		14 753
421000 PERS.REMUNERATIONS D	10 838		10 838
428200 PROVISION CP	3 916		3 916
. Organismes sociaux	8 419		8 419
431000 URSSAF	2 910		2 910
437020 APGIS	2 255		2 255
437030 KLESIA RETRAITE	2 238		2 238
437080 DEVELOPPEMENT DU PARITARISME	143		143
438000 TAXE D'APPRENTISAGE (LIBERATOIRE)	86		86
438200 CH SOC CONGES A PAYER	788		788
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68		68
445200 TVA DUE INTRACOM.	68		68
. Autres impôts, taxes et assimilés	148		148
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	148		148
TOTAL (IV)	810 589		810 589
TOTAL PASSIF (I à V)	796 154		796 154

Désignation de l'entreprise :		4 ELEMENTS										1 8											
Adresse de l'entreprise		40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS										Durée de l'exercice précédent *			1 2								
Numéro SIRET *		9 1 7 8 9 4 7 6 8 0 0 0 1 4										Néant ☐											
												Exercice clos le,			3 1 1 2 2 0 2 3								
												Brut			Amortissements, provisions			Net					
												1			2			3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA																					
Frais d'établissement *		AB										AC											
Frais de développement *		CX										CQ											
Concessions, brevets et droits similaires		AP										AG											
Fonds commercial (I)		AH										AI			600 000			600 000					
Autres immobilisations incorporelles		AJ										AK											
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL										AM											
Terrains		AN										AO											
Constructions		AP										AQ											
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR										AS			4 389			10 611					
Autres immobilisations corporelles		AT										AU			7 900			27 100					
Immobilisations en cours		AV										AW											
Avances et acomptes		AX										AY											
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS										CT											
Autres participations		CU										CV											
Créances rattachées à des participations		BB										BC											
Autres titres immobilisés		BD										BE											
Prêts		BF										BG											
Autres immobilisations financières *		BH										BI			9 418			9 418					
TOTAL (II)		BJ										659 418			BK			12 289			647 129		
Matières premières, approvisionnements		BL										BM											
En cours de production de biens		BN										BO											
En cours de production de services		BP										BQ											
Produits intermédiaires et finis		BR										BS											
Marchandises		BT										BU			3 756			3 756					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV										BW											
Clients et comptes rattachés (3) *		BX										BY											
Autres créances (3)		BZ										CA			15 829			15 829					
Capital souscrit et appelé, non versé		CB										CC											
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD										CE											
Disponibilités		CF										CG			128 918			128 918					
Charges constatées d'avance (3) *		CH										CI			522			522					
TOTAL (III)		CJ										149 025			CK			149 025					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW																					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										808 443			1A			12 289			796 154		
Renvois (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			CP			(3) Part à plus d'un an :			CR		
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations										Stocks :						Créances :					

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		4 ELEMENTS	Néant ☐
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000...)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 435)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(14 435)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	534 074
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	26 652
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	126 475
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 388
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	100 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	810 589	
	Écarts de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	796 154	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	357 504	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 4 ELEMENTS										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	600 000	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU	15 000	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	20 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	15 000	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP	50 000	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV	9 418		
TOTAL IV						LQ		LR		LS	9 418		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH		OJ	659 418		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						1		2		3			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	600 000	IX	600 000	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	15 000	MK	15 000	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MM		MN	
		Matériel de transport						IV		MP	20 000	MQ	20 000
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	15 000	MT	15 000	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	50 000	NH	50 000	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	9 418	2F	9 418		
TOTAL IV						I3		NJ	9 418	NK	9 418		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	659 418	ØL	659 418		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 4 ELEMENTS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4 ELEMENTS

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PL	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des amortissements (NP + NQ + NR)	NW			Total général des reprises (NS + NT + NU)	NY		
Total général des amortissements (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9 12 289	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		4 ELEMENTS				Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur comptes clients	6N	6P		6R		6S
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U		6V		6W
		6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 ELEMENTS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	9 418	UV		UW	9 418				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 873		10 873						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	4 956		4 956						
	Charges constatées d'avance			VS	522		522						
	TOTAUX			VT	25 769	VU	16 351	VV	9 418				
RENVOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	534 074		80 989		437 517		15 568			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	126 475		126 475							
Personnel et comptes rattachés			8C	14 753		14 753							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	8 419		8 419							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	68		68							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	148		148							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	26 652		26 652							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	100 000		100 000							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	810 589	VZ	357 504		437 517		15 568			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	600 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	65 926	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise 4 ELEMENTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-1° et 212 bis) *		XZ	
	818						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			18	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SI	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	
818							
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WH	
			- imposées au taux de 19 %			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					16	
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :					XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (cf. notice 1)	K9	Entreprises nouvelles (cf. notice 1)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 11 septies A)	I5	
	Zone franche urbaine (ZFU) (art. 11 octies I)	QV	Soutien investissements innovants (art. 11 bis)	K3	Zone de restructuration de la dette (art. 11 quinquies)	PA	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 11 bis octies)	IF	Zone franche d'activité (ZFA) (art. 11 quinquies bis)	XC	Zone de développement prioritaire (art. 11 quinquies bis)	PB	
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 11 sexies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 11 quinquies bis)	PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 19 bis bis)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis bis)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis bis)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis bis)	YB	crédits dérogés par le report en arrière de défaut	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis bis)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis bis)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 19 bis bis)	YJ	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
TOTAL II						XII	
19 435							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	
				déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	
						XO	
						18 617	

Désignation de l'entreprise 4 ELEMENTS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	18 617
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	18 617
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	4 704
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2024

Formulaire obligatoire Article 54 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 4 ELEMENTS															Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			00		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			01			Dividendes		- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves			0E			Autres répartitions			ZE									
							Report à nouveau			ZF									
	TOTAL I			0F			OSB : le total I doit nécessairement être égal au total II			ZG									
										TOTAL II		ZH							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS						
DÉTAILS DES POSTES AU TITRE DES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance												YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		YU	36 239					
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YV						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	30 650					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	75 766					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	142 655					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		YZ	30 062					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	30 062					
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	42 240					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	43 634					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *												0B	95 384					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *										XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Si non 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies												RII						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL									
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO									
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ										

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOF pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SID 2024

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 ELEMENTS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6	7
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
		8	9	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	10
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ②)					
	21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ③)					
	22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ④					

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

① Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 4 ELEMENTS Néant ☒

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexe-0 bis du CGI) 2	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexe-0 du CGI) 3	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* 1 Les plus values et les moins values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 4 ELEMENTS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 4 ELEMENTS

Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01072022 et clos le: 31122023

Données en nombre de mois 1 8

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : YP 5,00
Dont apprentis YF
Dont handicapés YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 744 840
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT
TOTAL 1 OX 744 840

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 123
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE
Subventions d'exploitation reçues OF
Variation positive des stocks OD 3 756
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT
TOTAL 2 OM 3 879

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 473 947
Variation négative des stocks OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 68 927
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 41
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY
TOTAL 3 OJ 542 915

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 205 804

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) SA 205 804

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV ☒ x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) GX 744 840 Effectifs au sens de la CVAE * EY 5,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX
Période de référence GY 0 1 / 0 7 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation HR / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 91789476800014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4 ELEMENTS

ADRESSE (voie) 40 AVENUE FELIX FAURE

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique MARGUERITE Prénom(s) MARIE-CHARLOTTE

Nom marital % de détention 55,00 Nb de parts ou actions 2750

Naissance: Date 16/10/1979 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 26 Voie

Code Postal 75012 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique DAVID Prénom(s) Frédéric

Nom marital % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 2250

Naissance: Date 10/07/1976 N° Département 91 Commune Betigny sur-Orge Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

9 1 7 8 9 4 7 6 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

4 ELEMENTS

ADRESSE (voie)

40 AVENUE FELIX FAURE

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
4 ELEMENTS 40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS			
SIRET	9 1 7 8 9 4 7 6 8 0 0 0 1 4	Mél :	elementquatre@gmail.com
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	18 617
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Repense d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays État de résidence par pays	Nom État de résidence N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA
---	-----------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
EFICIO 16 Avenue Daumesnil 75012 PARIS			
Tél :		Tél :	
OGA/OMGA	Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :		Date : 05072024 Lieu : PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : Président Marie-Charlotte MARGUE	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 4 ELEMENTS

du 01/07/2022

Adresse 40 AVENUE FELIX FAURE 75015 PARIS

au 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		5 095
Total		5 095

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2023... (total col 9 + total col.10) 10	5 095	- de l'exercice 2023... 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire Marie-Charlotte MARGUERITTE Président		À PARIS, le 05/07/2024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du C.II)